
AVIS PUBLIC

DÉTERMINATION DES DATES, HEURE ET LIEU DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, conformément à l'article 148 du code municipal du Québec, que les séances ordinaires du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Damien pour l'année 2026 auront lieu aux dates suivantes :

Mois	Date	Mois	Date
Janvier	20	Juillet	21
Février	17	Août	18
Mars	17	Septembre	15
Avril	21	Octobre	20
Mai	19	Novembre	17
Juin	16	Décembre	15

À moins d'avis contraire, toutes les séances seront tenues à 19 h 30 à la mairie de Saint-Damien, sise au 6850, chemin Montauban.

Donné à Saint-Damien, le 1^{er} décembre 2025.



Hugo Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

